



Affaire 12-270523

Augmentation du capital social de la SPL Maraina –
Participation au vote des résolutions de l'assemblée
générale extraordinaire

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **23 mai 2023** et que le nombre
de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : 19

Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



Pour le Maire et par délégation,

La 1^{ère} adjointe,


Sabine IGOUFE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT SEPT
MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le **vingt sept mai** à
NEUF HEURE CINQ MINUTES le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par
Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel
de ses séances sous la Présidence de Monsieur
PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR
6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème}
adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale
- Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline
CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE
conseiller municipal – Sandra GRONDIN
conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale – Victorien JUSTINE
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal
– Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-
Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER – Joseph Luçay
CHEVALIER – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY –
Mélissa MOGALIA – Sylvie LEGER

PROCURATION(S) : Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème}
adjoint à Johnny PAYET – Sabrina HOARAU
conseillère municipale à IGOUFE Sabine –
Mickaël PAYET conseiller municipal à RIVIERE
Alain – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à
Marie Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère
municipale à Gina DALLEAU

Publicité faite le 02/06/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM12-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Affaire 12-270523

Augmentation du capital social de la SPL Maraina – Participation au vote des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

Le Maire informe que la SPL Maraina a décidé d'augmenter son capital par une quatrième tranche de 133 000€ par émission de 33 350 000 nouvelles actions.

Par courrier en date du 24 mai dernier, annexé au présent rapport, la SPL demande au Conseil municipal de permettre, par le biais d'une délibération, au représentant de la collectivité de participer au vote lors de leur séance d'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 29 juin 2023.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **3 contres** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et **4 abstentions** (Joan DORO, Frédéric AZOR, Sophie ARZAL, Yannick BOYER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **AUTORISE** l'élu représentant la commune de La Plaine des Palmistes auprès de la SPL Maraina, en la personne de Monsieur Victorien Justine, à participer au vote des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} adjointe,


Sabine IGOUFE

Steven BAMBA

De: Steven BAMBA
Envoyé: mardi 23 mai 2023 12:21
À: Steven BAMBA
Objet: TR: Re: VENTE LTS EUCALYPTUS PDP

De : Carole Illan
Envoyé : lundi 11 juillet 2022 11:39
À : rose-mery.vellin <rose-mery.vellin@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : compta <compta@plaine-des-palmistes.fr>
Objet : RE: Re: VENTE LTS EUCALYPTUS PDP

Mme VELLIN,

Je vais préparer une DM pour le mois d'octobre. Je vais inscrire les crédits nécessaires pour l'émission de ces mandats.

Cordialement,
Carole ILLAN
Direction Ressources

De : rose-mery.vellin [<mailto:rose-mery.vellin@dgfip.finances.gouv.fr>]
Envoyé : lundi 11 avril 2022 15:39
À : Carole Illan <Carole.Illan@plaine-des-palmistes.fr>
Objet : Fwd: Re: VENTE LTS EUCALYPTUS PDP

Bonjour,

Suite au message ci-dessous, il faudrait prévoir des crédits au 6718 pour émission de mandats afin de solder les titres :

- Titre n°847/2021 pour 11 357,30 € dossier TAMON
- Titre n°845/2021 pour 16 281,10 € dossier RIVIERE

Cordialement,
Rose-Méry VELLIN
Inspectrice
Adjointe
Trésorerie de Saint-Benoît Municipale
Tél : 02 62 50 77 37

De : josquin.koupaki-odjediran [<mailto:josquin.koupaki-odjediran@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : jeudi 10 février 2022 à 14:27

Pour : rose-mery.vellin <rose-mery.vellin@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : VENTE LTS EUCALYPTUS PDP

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM12-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Bonjour,

J'assume la responsabilité de n'avoir pu vérifier auprès de la commune de la Plaine des Palmistes l'encaissement des loyers de ces ventes LTS.

Je vous demande donc de procéder comptablement à la régularisation de ces ventes par l'émission d'un mandat au compte 6718.

Bien cordialement



Josquin KOUPAKI-ODJEDIRAN
Inspecteur Divisionnaire Hors-Classe des Finances Publiques
Responsable de la Trésorerie de Saint-Benoît Municipale
Intérim du Service des Impôts des Entreprises de Saint-Benoît
DRFIP de la REUNION
3 rue Raymond BARRE 97470 Saint-Benoît
Tél : 02 62 50 77 30

De : rose-mery.vellin [<mailto:rose-mery.vellin@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : lundi 7 février 2022 à 14:38

Pour : KOUPAKI-ODJEDIRAN Josquin (973) <josquin.koupaki-odjediran@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : RIVIERE Christine (974) <christine.riviere@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : VENTE LTS EUCALYPTUS PDP

Bonjour,

Deux ventes de LTS EUCALYPTUS ont été concrétisées par la Plaine des Palmistes.
Il s'agit de la vente des parcelles AI 572 à RIVIERE Patrick Olivier et AI 597 à TAMON Gianni Alexandre.

Dans les actes de vente joints, vous avez attesté que ces acquéreurs avaient déjà payé une partie de la somme due à la Trésorerie (cf PJ jointes).

En conséquence, comment dois-je procéder à la régularisation des titres émis au compte 775 ? En clair, comment récupérer les fonds déjà perçus par la Trésorerie ?

Je vous remercie pour votre éclairage.

Cordialement,

Rose-Méry VELLIN
Inspectrice
Adjointe
Trésorerie de Saint-Benoît Municipale et



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230513-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

02 62 50 77 37
fax: 02 62 50 04 64



Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire

Ville de La Plaine Des Palmistes

230 Rue de la République

97431 La Plaine des Palmistes

Téléphone: 0262 51 49 10 Fax: 0262 51 37 65



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger



Se laver les mains



Tousser ou éternuer dans



Utiliser des mouchoirs

Seul

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM12-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023